

Document préparatoire à la reprise d'activité des EAJE dans le contexte de la pandémie liée au Covid 19

Date de sortie du confinement fixé par le gouvernement : 11 mai 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire au COVID19, alors que le pays est en état d'urgence sanitaire (cf Loi n°2020-290 du 23 mars 2020), à compter du 11 Mai 2020, les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant peuvent prévoir la réouverture des établissements dont la plupart a cessé d'accueillir les enfants depuis le 16 mars 2020.

Ce contexte pandémique engage les gestionnaires à prendre **des précautions adaptées** afin de **limiter la propagation** du virus aux enfants, aux familles et aux professionnels de ces établissements tout en garantissant la sécurité et le bien-être des enfants accueillis, la protection des professionnels et la satisfaction des besoins des familles.

Ces réouvertures nécessitent une préparation en amont de l'accueil des enfants afin de lister **les points de vigilance** et d'établir **un plan d'action précis**.

Ce document réalisé par le Service des Modes d'accueil Collectif 78 et 92 vise à aider les gestionnaires dans cet exercice sans précédent et à les accompagner tout au long de sa mise en œuvre. Il sera évolutif et mis à jour régulièrement en fonction des connaissances, des données certaines et connues.

Il ne se substituera pas aux consignes nationales et respectera le calendrier gouvernemental.

Le recensement des besoins des familles, des disponibilités des professionnels ainsi que l'état des lieux des locaux sont un prérequis pour dimensionner la reprise progressive d'activité des établissements.

Thèmes	Consignes officielles	Problématiques	Propositions de réflexion/ Recommandations
<p>Modalités de réouverture</p>	<p>A compter du 11 mai 2020 : Réouverture progressive</p>	<p>Quel entretien et quelle organisation des locaux et du matériel avant la réouverture ?</p>	<p>Prévoir une journée/réunion pédagogique pour les professionnels en présentiel, respectant les gestes barrières ou en visioconférence.</p> <p>Réaliser la purge des réseaux d'eau</p> <p>Envisager, organiser la réouverture des établissements dont les locaux permettent d'aménager des espaces différenciés favorisant ainsi la distanciation physique et le respect des cheminements (<i>les espaces exigus ou avec des espaces mutualisés ne permettant pas de garantir ce qui précède</i>)</p>
		<p>Comment informer les familles et les professionnels des consignes et de la nouvelle organisation au sein de l'EAJE ?</p>	<p>Mettre à disposition un moyen de communication pour les parents.</p> <p>Recenser le besoin en modes d'accueil des familles</p> <p>Modifier au besoin l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement et solliciter le Service des Modes d'Accueil de la Petite Enfance pour actualiser l'agrément</p>
		<p>Comment préparer le retour des enfants après 2 mois sans accueil ? (Alimentation, sommeil, respect du calendrier vaccinal...)</p>	<p>Informar les familles sur les principes de précaution et de prévention et notamment sur la nécessité absolue d'informer la crèche sans délai en cas de suspicion de Covid 19 au sein de la famille</p>
		<p>Une période de familiarisation est-elle adaptée dans ce contexte ? Et comment l'organiser ?</p>	<p>Organiser au besoin la période de familiarisation en mettant tout en œuvre pour garantir les règles de distanciation physique et de protection des autres enfants</p>

<p>Capacité d'accueil</p> <p>Réduction de capacité</p>	<p>« Accueil par groupe de 10 enfants maximum avec possibilité d'accueillir plusieurs groupes de 10 si l'espace le permet et si les conditions sont réunies pour que les groupes ne se croisent pas » (annonce gouvernementale en date du 28/4/2020)</p> <p>Sans accueil en surnombre ni regroupement</p>	<p>Faut-il réduire le nombre de bébés accueillis pour lesquels la distanciation sera plus difficile à faire respecter ?</p>	<p>Envisager avec les parents selon leurs besoins de limiter l'accueil ou les temps d'accueil des bébés par précaution sanitaire, en lien avec le médecin de l'établissement et le médecin traitant</p>
		<p>Comment s'organiser pour accueillir plusieurs unités de 10 enfants ?</p> <p>Afin de limiter le risque de contamination, comment accueillir une fratrie ?</p>	<p>Réorganiser l'accueil des enfants par unité de vie de 10 enfants maximum simultanément soit par tranches d'âges soit en âges mélangés pour permettre l'accueil des fratries</p>
		<p>Comment éviter que les enfants ne se croisent ?</p>	<p>Organiser en conséquence la circulation des enfants dans l'établissement</p>
<p>Conditions d'admission</p> <p>Priorités d'accueil</p>	<p>« Il n'appartient pas à l'Etat de définir les critères à la place des gestionnaires. » Edouard Philippe en date du 28/4/2020</p> <p>Recommandations gouvernementales :</p> <p>Impossibilité de télétravail pour un couple actif</p> <p>Difficultés rencontrées par les familles monoparentales</p> <p>Enfants de soignants et des professeurs devront être prioritaires</p> <p>Enfants des familles prioritaires et indispensables à la gestion de crise (fiche technique du Ministère en date du 01/04/2020)</p>	<p>Les enfants bénéficiaires d'un PAI (asthme, cardiopathie, maladie chronique) peuvent-ils être accueillis ?</p>	<p>De manière générale, organiser une concertation entre la famille, le gestionnaire, le directeur de l'EAJE, le médecin de l'établissement et le psychologue pour apprécier, en fonction de la situation, « le bénéfice/risque » et les critères prioritaires de l'accueil de l'enfant</p>
		<p>L'accueil des enfants « en périscolaire » est-il à maintenir (école + crèche) ainsi que les accueils occasionnels quand les parents s'organisent avec différentes modalités d'accueil ?</p>	<p>S'assurer de ne pas multiplier les modes d'accueil (école, accueil de loisirs, crèche...)</p>
		<p>Comment établir la priorisation des familles ? Quels critères ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - les enfants dont les familles sont en difficultés sociales ? - ceux dont les 2 parents doivent reprendre leur activité professionnelle en se rendant sur leur lieu de travail ? - ceux dont les parents sont autoentrepreneurs pour leur permettre de relancer leur activité ? - critères économiques et sociaux ? 	<p>Privilégier, renforcer le lien avec les PMI de secteur et tout autres services départementaux de proximité au besoin pour compléter l'évaluation des besoins de la famille</p> <p>Rechercher opportunément une homogénéisation des critères d'accueil en fonction des réglementations gouvernementales précitées</p> <p>https://www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/les-centres-de-protection-maternelle-et-infantile-pmi-1</p> <p>https://www.yvelines.fr/categorie-annuaire/centres-de-protection-maternelle-et-infantile/</p>

<p>Gestes barrières et équipement pour les enfants</p>	<p>« Le port de masque grand public est obligatoire pour les professionnels de la petite enfance puisque les règles de distanciation physique ne peuvent pas y être appliquées.» Consignes nationales en date du 28/4/2020</p>	<p>Comment utiliser les espaces communs et les espaces extérieurs (atrium, salle de motricité...) ?</p>	<p>Conduire une réflexion en équipe afin d'encadrer l'utilisation des espaces pour respecter les règles sanitaires et le non-croisement des groupes d'enfants</p> <p>Réorganiser en équipe la prise en charge pour adapter la distanciation physique entre adultes, entre groupes d'enfants et dès que possible entre enfants du même groupe.</p> <p>Isoler les affaires personnelles de l'enfant venant du domicile (chaussures, manteaux...), prévoir un doudou restant à la crèche</p> <p>Réajuster les plans des dortoirs (nombre d'enfants par dortoir et organisation des lits ou couchettes) et au besoin aménager une zone de couchage alternative garantissant l'hygiène, le confort et la sécurité des enfants</p> <p>Favoriser les repas individuels et réajuster les plans de table des repas des enfants d'âge moyens/grands</p> <p>Favoriser l'installation des enfants sur des tapis/tables individuels dès que possible pour les activités pédagogiques</p> <p>Repenser l'organisation des soins d'hygiène, notamment en limitant à un seul enfant à la fois l'accès à la salle de change et en réfléchissant au port de gants et de sur-blouse</p> <p>Suspendre les sorties pédagogiques (bibliothèque, marchés...)</p> <p>Utiliser pour chaque enfant, une paire de chaussures ou de chaussons exclusivement réservée à l'usage de la crèche pendant la période de la pandémie</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie_coronavirus.pdf</p>
---	--	---	---

<p style="text-align: center;">Modalités d'arrivée et de départ des enfants</p>		<p>Comment organiser le moment des transmissions parents/professionnels pour limiter le temps d'exposition ?</p>	<p>Prévoir si possible un cheminement des familles à sens unique</p> <p>Encadrer les départs et les arrivées à un seul parent ou accompagnant/ enfant</p> <p>Prévoir d'étaler les horaires d'arrivée et de départ des familles quand c'est possible</p> <p>Marquer au sol les lignes de distanciation</p> <p>Accueillir à l'entrée de l'EAJE (sas) ou de la section en fonction de la configuration des locaux (lieu d'accueil à définir)</p> <p>Porter un masque pour les professionnels et parents (cf site Afnor au besoin)</p> <p>http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20759</p> <p>Mettre à disposition et communiquer sur le port de sur-chaussures systématique dès l'arrivée des familles</p> <p>Organiser le lavage systématique des mains (ou SHA) des adultes dès l'arrivée</p> <p>https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/alerte-coronavirus-comment-se-laver-les-mains-affiche-a4-francais</p> <p>http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20774</p> <p>Adapter les systèmes de badgeage (notamment quand ces derniers sont tactiles), digicode, interphone... et mettre en place un protocole des règles d'hygiène.</p> <p>Limiter le temps de face-à-face parent/professionnel</p> <p>Organiser, ritualiser le lavage des mains des enfants systématiquement dès l'entrée dans la section et ce, quel que soit l'âge de l'enfant</p> <p>Eviter au maximum la présence des fratries d'âge scolaire dans l'EAJE</p> <p>Différer les temps de regroupement parents/enfants, parents/professionnels (réunion, café parents, fêtes ...)</p>
--	--	--	---

<p>Modalités de livraison (repas, approvisionnement, etc...)</p>	<p>Respect des règles HACCP (marche en avant, décontamination des fruits et des légumes...)</p>		<p>Organiser et encadrer au maximum l'accès des livreurs dans l'EAJE – au besoin, définir une zone d'accueil et faire respecter les gestes barrières</p>
<p>Entretien des espaces, des matériels et du linge</p>		<p>Quelle température de lavage ?</p>	<p>En cas d'absence de buanderie sur place, redéfinir le circuit du linge afin de garantir les conditions d'hygiène</p> <p>Favoriser l'utilisation du matériel jetable, dans le cas contraire, mettre à laver systématiquement à 60° le linge après chaque utilisation</p> <p>Trier et retirer tous les jeux difficilement nettoyables à 60° (peluches, piscine à balle et jeux en bois...) ainsi que les affichages non indispensables</p> <p>Proposer l'utilisation de 2 kits de jouets en alternance pour nettoyage 1 jour/2</p> <p>S'assurer du respect des circuits « propre/sale » (sacs et bacs fermés...)</p>
		<p>Le nettoyage vapeur est-il suffisant ?</p>	<p>En l'absence de garantie à ce jour de l'efficacité du nettoyage à vapeur contre le SARS-CoV-2, privilégier le nettoyage et la désinfection à l'aide d'un produit virucide.</p>
		<p>Pratiques et produits d'entretien spécifiques ?</p>	<p>Privilégier l'utilisation d'un produit désinfectant et virucide EN 144-76 (et pas uniquement détergent) et adapter les protocoles d'entretien des locaux</p> <p>Alerter et former les professionnels aux risques relatifs à l'utilisation de l'eau de Javel (dilution, émanation toxique, risque de brûlure...)</p> <p>Protocoller le nettoyage des sols (à minima deux fois par jour), des plans de change et des sanitaires (après chaque utilisation), des poignées de portes, des interrupteurs (à minima 2 fois/jour)</p> <p>Renforcer l'aération des locaux</p> <p>Laisser les portes ouvertes si aucun danger pour les enfants</p>

<p>Office de réchauffage et biberonnerie</p>		<p>Quand les biberons sont lavés à la main, faut-il les stériliser ?</p>	<p>Privilégier le nettoyage à 65° (en machine) ou stériliser les biberons en cas de nettoyage à la main</p> <p>Préférer la préparation des biberons par une seule professionnelle et en une seule fois avec port du masque systématique</p> <p>Encadrer les transports de denrées entre le domicile des parents et l'EAJE, si les parents fournissent le repas (chaîne du froid, hygiène du contenant, étiquetage)</p> <p>Organiser les conditions de stockage et la remise en température répondant aux règles d'hygiène</p>
<p>Organisation des équipes</p>	<p>Cf. Consignes nationales pour les éléments de réponse en annexe (douche, salle de détente, vestiaire)</p>	<p>Quelle utilisation de la salle de pause ?</p>	<p>Cf. fiche annexe du ministère du travail</p> <p>https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_vestiaires_v050520.pdf</p>
		<p>Comment utiliser la salle de pause lorsqu'elle est mutualisée avec le bureau de la directrice et/ou les vestiaires ?</p>	<p>S'assurer du respect des règles de distanciation physique et du non-croisement des professionnels dans ces espaces et au moment de leur prise de poste (favoriser des horaires de travail décalés)</p>
		<p>Comment limiter le risque propagation du virus quand les parents participent à l'encadrement des enfants ?</p>	<p>Organiser, protocoliser, renforcer le cadre des interventions des parents auprès des enfants et dans la gestion des crèches parentales dans le respect des gestes barrières et afin de limiter les risques de propagation du virus</p>
		<p>Quelle décision prendre quand les référents techniques / directeurs interviennent sur plusieurs établissements ? Même question pour les médecins, les psychologues, les psychomotriciens...</p>	<p>Etudier la sédentarisation ponctuelle du personnel volant/intérimaire pour limiter la propagation du virus sur plusieurs unités et/ou EAJE</p>

		<p>Quelle tenue pour les professionnels ? Cheveux attachés ? port de bijoux ? Port de gant (quel type et quelle utilisation ?) absence de vernis à ongle ?</p>	<p>Favoriser 1 tenue professionnelle par jour / lavable à 60°C minimum au sein de l'EAJE pouvant inclure : surblouse, charlotte, gants, surchaussures...Le port du masque est obligatoire.</p> <p>Prévoir un dispositif hermétique pour les tenues sales des professionnels en attendant le nettoyage</p> <p>Prévoir 1 paire de chaussures réservée à l'usage de la crèche exclusivement</p> <p>Différencier chaque tenue de l'agent technique en charge à la fois de l'entretien du linge, de la préparation des repas, de l'entretien des locaux.</p>
		<p>Quels sont les points de vigilance pour organiser au mieux les activités ?</p>	<p>Conduire une réflexion en équipe et protocoliser l'organisation dans les cas où les professionnels encadrant les enfants s'occupent en même temps dans la journée (totalement ou partiellement) de l'entretien des espaces et du matériel.</p> <p>Prendre en compte les tâches supplémentaires et nécessaires à la mise en place des règles sanitaires, pour dimensionner les effectifs de l'équipe</p> <p>Solliciter l'avis du médecin de l'établissement, l'IPDE ou l'IDE pour ajuster les protocoles de fonctionnement (ménage et autres...)</p> <p>Organiser un roulement évitant tout croisement ou mutualisation des professionnels entre les unités d'enfants.</p> <p>Organiser au mieux la séparation des tâches techniques de celles de l'encadrement des enfants</p> <p>Différer l'intervention temporaire des intervenants extérieurs (sauf médecin et psychologue au besoin)</p> <p>Encadrer les sorties à l'occasion des pauses méridiennes des professionnels hors de l'EAJE afin de respecter les consignes sanitaires</p>

<p>Conduite à tenir en cas de contamination par le COVID 19</p> <p>- Enfants/Parents/ Professionnel - Suspicion/Cas avéré</p>	<p>Cf consignes nationales (fiche technique du Ministère en date du 1/4/2020)</p>	<p>Quelle est la fréquence de surveillance de la température des enfants ? des professionnels ?</p>	<p>Définir avec le médecin référent de l'EAJE et la médecine du travail au besoin un protocole pour définir les règles</p> <p>Communiquer largement sur ce protocole</p> <p>Avertir immédiatement les parents en cas de symptômes de l'enfant dans la journée pour qu'ils viennent le chercher et contacter leur médecin traitant.</p> <p>En cas d'urgence, contacter le centre 15</p> <p>En cas de confirmation d'un cas d'infection au COVID-19 chez un professionnel ou un enfant accueilli, les consignes de nettoyage sont les suivantes, se reporter à la fiche technique</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19-modes_accueil-0_3ans.pdf</p> <p>https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/tout-savoir-sur-le-covid-19/article/reponses-a-vos-questions-sur-le-covid-19-par-des-medecins</p>
<p>Sécurité affective Projet pédagogique Accompagnement des équipes Soutien des familles</p>		<p>Comment dans ce contexte « anxiogène » maintenir une relation de confiance parents/professionnels ?</p> <p>Comment, avec le port d'un masque, le professionnel entretient une relation de qualité avec l'enfant alors même par exemple que le sourire de l'adulte est caché ?</p> <p>Comment restaurer un lien sécurisant avec l'enfant ?</p> <p>Comment garantir les conditions relationnelles indispensables au bien-être de l'enfant ?</p> <p>Quel dialogue conduire avec les familles sur ces questions ?</p>	<p>Renforcer, adapter le projet pédagogique et les moyens d'interagir avec l'enfant et répondre à ses besoins (l'observation, le regard, la verbalisation, le respect des rythmes, les rituels, l'aménagement de l'espace, les comptines, jeu ludique en lien avec le masque...)</p> <p>Communiquer aux familles les évolutions du projet pédagogique</p> <p>Organiser des entretiens individuels (en vidéo ou audio) avec le psychologue de l'EAJE et les familles au besoin</p> <p>Prévoir des temps d'échanges sur les pratiques pour les professionnels (en audio, en vidéo) en dehors de la présence des enfants</p> <p>Prévenir « les douces-violences » et préserver le développement de l'enfant avec le concours du psychologue et du médecin.</p>

<p>Agrément et actualisation des autorisations et avis délivrés par le Président du Conseil départemental</p>	<p>Cf le Code de Santé publique et les consignes gouvernementales</p>	<p>En cas de modification de fonctionnement (horaires, capacités, "requalification" en micro-crèche, changement de direction notamment) temporaire et/ou exceptionnelle le temps de la gestion de la crise, comment actualiser l'agrément ?</p>	<p>Les gestionnaires et/ou les directrices informent le Service des Modes d'accueil Petite Enfance (SMAPE) via la boîte mail dédiée (smape@hauts-de-seine.fr ou smape@yvelines.fr) de toutes modifications de fonctionnement et au vu de la demande et des pièces justificatives (effectif, organigramme vu du personnel, tableaux croisés enfants/professionnels, cv et diplômes notamment), l'agrément de l'EAJE pourra être actualisé et notifié au gestionnaire</p>
<p>Conseil technique accompagnement des pratiques par les puéricultrices dédiées au sein du Département</p>	<p>Cf le Code de Santé publique</p>	<p>Comment solliciter un conseil technique des équipes dédiées (puéricultrices) sur l'organisation à mettre en œuvre au sein de l'EAJE ou toutes autres questions relatives à l'accueil des enfants ou à l'application des consignes ?</p>	<p>Les équipes dédiées (puéricultrices) peuvent être sollicitées sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'EAJE (aménagements, organisations, pédagogie, hygiène et sécurité...)</p> <p>Elles peuvent proposer des temps d'échange et de réflexion, d'appui aux gestionnaires ou aux professionnels sur toutes ces questions par téléphone ou visioconférence notamment pour expliquer des consignes ou autres.</p> <p>Elles étudient les demandes des gestionnaires sur pièces et émettent des préconisations (avis techniques). Les différents protocoles de fonctionnement (entretien des locaux, arrivée des professionnels, non-croisement des unités...) restent de la responsabilité exclusive des gestionnaires d'établissement.</p>
		<p>Des visites sur site peuvent-elles être organisées par les puéricultrices et conseillères techniques EAJE ?</p>	<p>Les visites des puéricultrices et des conseillères techniques seront restreintes aux plus indispensables (création, extension, et autres cas nécessaires...).</p> <p>Elles seront organisées dans le respect des gestes barrières et tant que possible en collaboration avec le gestionnaire et les professionnels de l'EAJE.</p>
<p>Référents Covid19 au sein des EAJE et des services départementaux</p>	<p>Consignes gouvernementales Cf la fiche PMI en date du 16/04/2020</p>	<p>Qui sont les référents Covid ?</p> <p>Quels sont leurs rôles ?</p> <p>Comment les contacter ?</p> <p>Quelles sont les informations à transmettre aux référents Covid ?</p>	<p>Des référents Covid doivent être désignés au sein de chaque EAJE (et du Département) vers qui les autres membres de l'équipe pourront demander conseil.</p> <p>Au sein du Département, les puéricultrices dédiées au sein du SMAPE sont les référents « métier » et les interlocutrices privilégiées des gestionnaires et professionnels des EAJE sur toutes les questions relatives au fonctionnement des EAJE.</p>